

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le six novembre, à vingt heures trente le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Aline CABEZA, Maire

<p>Date de convocation : 27/10/2017</p> <p>Date d'affichage : 27/10/2017</p> <p>En exercice : 28</p> <p>Présents : 19</p> <p>Votants : 21</p>	<p>Présents : Aline CABEZA, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Karine RANVIER, Nicolas PIFFAULT, Célia LEGENTY, Catherine DEGOUL, Faouzi CHERCHALI, Gisèle BIKANDOU, Didier FILLAT, Caroline SEVERIN, Ruddy SITCHARN, Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN</p> <p>Excusés : Stéphane BERNARD pouvoir à Nicolas PIFFAULT, Joseph JASMIN, Ahmed NACEH, BOI Muriel, Richard JOLY, Gianni ROBERT, Bruno HYSON, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Jean-Marc FRESIL, Germain BATAIS, Plamena MAIN</p> <p>Secrétaire de séance : Claude BOUTIN</p>
--	---

Les décisions du Maire

- 86/2017 GIP FCIP Académie de Versailles - Accompagnement VAE – pour un agent – 1200€
- 87/2017 CIBC 91 - Bilan de Compétence – pour un agent – 1400€
- 88/2017 Séjour d'été avec le prestataire ŒUVRE UNIVERSITAIRE DU LOIRET pour un montant de 19650€ TTC
- 89/2017 Convention de prestation entre la ville de Fleury-Mérogis et l'association Azurement pour un spectacle le 30 octobre au centre de loisirs pour un montant de 550 €
- 90/2017 Journée pédagogique- personnel petite enfance – CHAMPS CROISES -1100€
- 91/2017 Convention avec société 360° sécurité pour un montant de 1740,00€
- 92/2017 Convention avec l'association Sabdag dans le cadre d'intervention artistique du 30 octobre au 3 novembre pour un montant de 3600 €
- 93/2017 Convention avec Evry femmes d'espoir pour la préparation des repas des équipes techniques lors de la Fashion week du 21 octobre 2017 pour un montant de 432 €
- 94/2017 Convention avec l'association pour le spectacle vivant interactif et la compagnie 7 à dire dans le cadre des interventions dans le milieu scolaire pour un montant de 1500 €
- 95/2017 Animation musicale pour la Fashion week du 21 octobre 2017 pour un montant de 500 €
- 96/2017 Contrat de cession avec l'armada production pour un spectacle radio minus song système pour un montant de 1582.50 €
- 97/2017 Reprise de fonction du régisseur titulaire de la régie d'avance du cabinet du maire à compter du 30 octobre 2017

66 - Enquête publique du 18 septembre au 20 octobre 2017, Argan

Proposition d'amendement de Madame Annie SALTZMANN

Vote du conseil municipal

Pour : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Contre : 15 voix (Aline CABEZA, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Stéphane BERNARD pouvoir à Nicolas PIFFAULT Karine RANVIER, Nicolas PIFFAULT, Célia LEGENTY, Catherine DEGOUL, Faouzi CHERCHALI, Gisèle BIKANDOU, Didier FILLAT, Caroline SEVERIN)

Abstention 1 voix

Amendement rejeté

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable :

- à l'exploitation d'une plate-forme à usage logistique située à FLEURY-MÉROGIS, rue Adrienne-Bolland, ZI des Ciroliers, relevant des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Nature de l'installation	Régime
1510-1	Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des entrepôts couverts à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque et des établissements recevant du public. Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 300 000 m ³	Le volume considéré est constitué des huit cellules de stockage dit sec. Celui-ci représente environ 559 450 m ³ . La quantité de matières combustibles stockées dans ces huit cellules est de l'ordre de 33 500 tonnes.	A
1530-1	Dépôt de papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 50 000 m ³	Le volume de matière en stock sera de 89 300 m ³ au maximum.	A
1532 1532-1	Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531, à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 50 000 m ³	Le volume de matière en stock sera de 89 300 m ³ au maximum.	A
2662-1	Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 40 000 m ³	Le volume de matière en stock sera de 89 300 m ³ au maximum.	A
2663-2-a	Stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques), dans un état non alvéolaire ou expansé (tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc..) et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 80 000 m ³	Le volume de matière en stock sera de 89 300 m ³ au maximum.	A

Régime : A (autorisation)

Ces installations sont également soumises au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 4331-2 de la nomenclature des installations classées, au régime de la déclaration au titre des rubriques 2910-A2, 2925, 4320-2, 4510-2, 4511-2 de la nomenclature des installations classées et à déclaration au titre des rubriques 2.1.5.0-2 et 3.2.3.0-2 de la « loi sur l'eau ».

EMET un avis favorable :

- à la demande de permis de construire n° PC 0912351710002 déposé le 10 mars 2017, complétée les 28 avril 2017 et 22 juin 2017 en mairie de Fleury-Mérogis, relative au projet de création d'une plate-forme logistique située rue Adrienne-Bolland, parcelle cadastrée AN 327, ZI de Ciroliers à Fleury-Mérogis (91700) ;

DEMANDE à l'exploitant de s'engager auprès de ses locataires à ne pas faire circuler les camions liés à l'activité sur l'axe urbain, dénommé avenue Fichez (RD445) pour accéder ou repartir du site de l'entrepôt de logistique situé rue Adrienne-Bolland.

DEMANDE au Conseil départemental de l'Essonne d'interdire l'accès au poids-lourds sur l'avenue Fichez 5RD 445).

Pour : 15 voix

Contre : 4 voix (Ruddy SITCHARN, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

67 - Révision des périmètres scolaires rentrée scolaire 2018 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AFFECTE la rue des Joncs Marins sauf les n° 241 et 251, la rue Rosa Parks (côté impair), les n°21-81-119 rue du CNR au groupe scolaire Paul Langevin,

AFFECTE le n°491 rue du CNR, les n°18 et 28 rue Marc Chagall au groupe scolaire Joliot-Curie,

AFFECTE le n°73 rue Aimé Césaire et n°241 rue de la Coulée Verte au groupe scolaire Robert Desnos

DECIDE qu'à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, la carte scolaire sera sectorisée selon le découpage joint.

DIT que la municipalité se réserve le droit d'instaurer un secteur d'équilibre modifiant les affectations, si la capacité maximale d'accueil des élèves par niveau, classe et établissement est atteinte.

Pour : 15 voix

Contre : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Annie SALTZMANN ne prend part au vote

SECTORISATION DES PERIMETRES SCOLAIRES

Rentrée scolaire 2018/2019

GROUPE SCOLAIRE FREDERIC JOLIOT-CURIE

QUARTIER DES RESIDENCES

- Place de la Juine
- Rue de l'Yvette
- Rue de la Renarde
- Rue du général de Gaulle
- Avenue des Peupliers
- Rue de l'Ecoute s'Il Pleut

QUARTIER LAC & GREFFIERE

- Boulevard de la Gribellette
- Impasse de la Gribellette
- Allée des Lilas
- Rue des Roseaux
- Rue Nelson Mandela
- Rue Fernand Léger
- Place Victor Hugo
- Rue du Lac
- Rue de la Greffière
- Place Jean Jaurès
- Place Louis Aragon
- Place Colette
- Allée Albert Camus
- Rue Marie Laurencin
- Rue Pablo Picasso
- Rue Paul Gauguin
- Allée Auguste Renoir
- Rue du Chêne à Champagne
- Rue de la Coulée Verte à partir du n°521
- Rue Anaïs-Nin
- Rue Hannah-Arendt
- Rue Marchand-Feraoun côté pair
- Rue Marc Chagall
- 491 rue du CNR

GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN

QUARTIER DES RESIDENCES

- Rue de l'Yerres
- Rue de la Chalouette
- Rue de l'Orge
- Rue de la Bièvre

QUARTIER DES CHAQUEUX

- Rue de la Mérantaise
- Rue du Bois des Chaqueux
- Rue du Bois du Kiosque
- Allée du Bois Troquet
- Rue Lucile Desmoulins
- Rue du Tiers Etat
- Allée Toussaint Louverture
- Rue Rouget de Lisle
- Place des Droits de l'Homme
- Rue André Malraux
- Allée St Just

- Allée Robespierre
- QUARTIER DU VILLAGE**
- Rue Roger Clavier
- Rue Jean Marillier
- Rue Montcoquet
- Rue des Petits Champs
- Rue de la Garenne
- Allée du Parc
- Rue du colonel Rol Tanguy
- Rue Ambroise Croizat
- QUARTIER DES JONCS MARINS**
- n°21-81-119 rue du CNR
- rue des Joncs Marins sauf les n° 241 et 251
- rue Rosa Parks côté impair

GROUPE SCOLAIRE ROBERT DESNOS

- QUARTIER DES AUNETTES**
- Rue du C.N.R des n° 2 au 12
- Rue Jacques Decour
- Rue Salvador Allende
- Rue Robert Desnos
- QUARTIER DES JONCS-MARINS**
- N° 241 et 251 rue des Joncs-Marins
- Rue Rosa-Parks côté pair
- Rue de la Coulée Verte, jusqu'au n°519
- Rue Aimée Césaire
- Allée Danielle Mitterrand
- Rue martin Luther King
- Rue Marchand/Feraoun côté impair

68 - Retrait du chantier sur le terrain des 7 hectares et remise en état de cet espace naturel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

PRONONCE l'arrêt immédiat du chantier

REVOQUE l'autorisation d'exploiter le terrain des 7 hectares donnée à la Société Terrasol

ENJOINT la Société TERRASOL à remettre en état le Terrain des 7 hectares

DONNER mandat à Mme SALTZMANN pour exercer toutes les actions judiciaires utiles au nom de la Commune de Fleury-Mérogis pour défendre ses intérêts s'agissant du chantier des 7 hectares

Pour : 4 voix (Ruddy SITCHARN, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Contre : 15 voix (Aline CABEZA, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Stéphane BERNARD pouvoir à Nicolas PIFFAULT Karine RANVIER, Nicolas PIFFAULT, Célia LEGENTY, Catherine DEGOUL, Faouzi CHERCHALI, Gisèle BIKANDOU, Didier FILLAT, Caroline SEVERIN)

Séance levée à 22 h 37